

CONSEIL NATIONAL DU SNETAA EIL
JEUDI 9 OCTOBRE 2008

NON A LA DEGRADATION DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION

Le Budget de l'Education nationale, maintenant dans le cadre pluriannuel de la LOLF, et de la RGPP, prévoit d'année en année des suppressions de postes. C'est une logique budgétaire qui ne s'interroge pas sur les besoins réels de notre école.

Aujourd'hui, 13 500 postes de moins au budget 2009 : ces suppressions remettent véritablement en cause la qualité et l'efficacité du service public d'Education nationale. On peut maintenant s'interroger pour savoir si les fonctionnaires ne servent pas de variables d'ajustement idéologiques.

Ces postes supprimés sont souvent transformés en heures supplémentaires. Ces dernières sont toujours plus nombreuses dans nos établissements et rompent la logique des postes implantés. Il s'agit là d'une mesure de fragilisation de nos établissements et d'accentuation de la précarisation des personnels. Le SNETAA-EIL refuse une telle mécanique.

Les heures supplémentaires ne peuvent se substituer à une augmentation des salaires. En effet, les heures supplémentaires sont un piège parce qu'elles :

- démontrent que l'on peut travailler plus. Elles contribuent à remettre insidieusement en cause le statut.
- laissent accroire que les augmentations nécessaires de salaires et de rattrapage du pouvoir d'achat ne sont plus d'actualité.
- restent à la discrétion du bon vouloir des chefs d'établissement.

Le SNETAA-EIL dénonce à nouveau le piège de ces heures supplémentaires. Il refuse d'autre part qu'une prime puisse être versée pour ceux qui sont encouragés à en prendre.

Le SNETAA-EIL appelle donc tous les personnels à comprendre la mécanique aliénante des heures supplémentaires et à les refuser. Le SNETAA-EIL appelle les personnels à se mobiliser partout pour lutter contre les suppressions de postes et pour demander a contrario l'implantation de postes lorsqu'il y a 18 h dans une même discipline.

Le SNETAA appelle tous les personnels à une journée de réflexion et d'action dans tous les établissements avec l'heure mensuelle d'information syndicale le mardi 21 octobre.

Adoptée à l'unanimité